

## Programme 2017 des sociétés affiliées à l'ACCVM

Les sociétés affiliées à l'ACCVM sont des entreprises, autres que des sociétés de courtage en valeurs mobilières, qui exercent des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières ou qui lui fournissent des services. En font partie les participants au marché qui ne sont pas des sociétés de courtage (par exemple, les dépositaires, les plateformes de négociation et les gestionnaires de fonds), et ceux qui fournissent au secteur des valeurs mobilières des services, des infrastructures et des produits (par exemple, les sociétés qui offrent des services juridiques, des services d'audit, de la technologie et des services-conseils).

Le programme des sociétés affiliées à l'ACCVM est conçu pour rehausser l'image de marque de votre entreprise dans notre secteur et permettre à votre entreprise de se faire valoir auprès d'un vaste bassin de clientèle potentielle, ce qu'elle ne pourrait peut-être pas faire autrement. Cela vous permet aussi d'exprimer votre reconnaissance aux clients qui font affaire avec votre entreprise. Les avantages offerts aux sociétés affiliées incluent des invitations à des événements réservés aux membres, des tarifs préférentiels ou des billets gratuits pour assister à des conférences de l'ACCVM, la possibilité de participer à divers régimes collectifs d'avantages sociaux de l'ACCVM, la participation à certaines tables rondes comme présentateurs ou invités, la distribution de documents sur votre entreprise aux membres de l'ACCVM par l'intermédiaire de l'ACCVM et des occasions de réseautage.

### Le programme 2017 des sociétés affiliées inclut les éléments suivants :

- ✓ 1 billet gratuit pour assister au souper gala et à la réception du Temple de la renommée de l'ACCVM. **Valeur estimée : 500 \$/année.**
- ✓ 2 billets gratuits pour assister aux symposiums de l'ACCVM. **Valeur estimée : 1 000 \$/année.**
- ✓ 2 billets gratuits pour assister aux événements de l'avant-midi ou de l'après-midi organisés par l'ACCVM. **Valeur estimée : 500 \$/année.**
- ✓ Inscriptions additionnelles au tarif de membre aux événements organisés par l'ACCVM.
- ✓ Priorité pour commanditer les événements organisés par l'ACCVM – incluant des prix réduits.
- ✓ Logo de votre société affiché avec ceux des autres sociétés affiliées sur la page d'accueil du site Web de l'ACCVM réservé aux membres. **Valeur estimée : 1 000 \$/année.**
- ✓ Lien sur le logo de votre société affiché sur la page de l'ACCVM menant à votre site Web. **Valeur estimée : 3 500 \$/année.**
- ✓ À la demande de la société affiliée et à la discrétion de l'ACCVM, affichage « en manchette » sur le site Web réservé aux membres – jusqu'à 2 événements/lancements de produits par année. **Valeur estimée : 3 000 \$/année.**
- ✓ Annonce dans le bulletin hebdomadaire de l'ACCVM, au maximum 4 fois par année, qui comprend votre logo, un aperçu de votre entreprise ou une fiche produit. **Valeur estimée : 3 000 \$/année.**
- ✓ Accès à deux personnes de votre entreprise à la section du site Web de l'ACCVM réservé aux membres. **Valeur estimée : 3 000 \$/année.**
- ✓ Abonnement automatique au bulletin électronique hebdomadaire de l'ACCVM.
- ✓ Abonnement automatique à la publication mensuelle de l'ACCVM, la Lettre du président.
- ✓ Possibilité de participer au régime d'assurance collective de soins médicaux et dentaires de l'ACCVM (la valeur dépend de la taille de l'entreprise).
- ✓

- ✓ Possibilité de participer au régime d'assurance habitation et automobile de l'ACCVM (la valeur dépend de la taille de l'entreprise).
- ✓ Possibilité de participer au régime de cyberassurance collective de l'ACCVM (la valeur dépend de la taille de l'entreprise).
- ✓ Priorité pour s'associer avec l'ACCVM afin d'offrir des promotions et rabais aux sociétés membres.
- ✓ Participation dans certains groupes de travail – à la discrétion de l'ACCVM.
- ✓ Priorité pour faire de la publicité dans la section du site accvm.ca accessible au public – à la discrétion de l'ACCVM.
- ✓ Utilisation après approbation du logo de l'ACCVM sur votre site Web et dans vos documents de marketing.

**COMPAREZ : votre coût, 5 000 \$, et la valeur totale estimée, 15 500 \$/année.**

## Entente de principe entre l'ACCVM et la société affiliée

Conditions de l'entente de principe entre l'ACCVM et la société affiliée sur le programme des sociétés affiliées à l'ACCVM.

**Objectif** : l'objectif du programme des sociétés affiliées est d'aider les sociétés membres de l'ACCVM à établir des relations mutuellement avantageuses avec des entreprises, autres que des sociétés de courtage, qui exercent des activités au Canada et à l'étranger dans le secteur des valeurs mobilières ou qui lui fournissent des services. La société affiliée reconnaît et accepte que toutes les activités de l'ACCVM ayant trait à la défense des intérêts, la promotion du secteur, l'appui aux membres et l'avancement du marché continuent d'être axées sur les intérêts des sociétés membres de l'ACCVM.

**Confidentialité** : lorsqu'une société affiliée a accès à des informations confidentielles, notamment les projets de mémoire de l'ACCVM, et qu'elle participe à des comités ou groupes de travail de l'ACCVM, elle s'engage à ne pas divulguer d'informations confidentielles ou qui pourraient être interprétées raisonnablement comme étant des informations confidentielles.

**Promotion** : la société affiliée peut faire de la publicité sur ses produits et services lors des événements et réunions organisées par l'ACCVM seulement si elle commandite lesdits événements et réunions et si elle a obtenu à l'avance une autorisation écrite.

**Exonération de responsabilité** : l'ACCVM ne recommande aucune société affiliée et elle n'offre aucune garantie sur les produits et services offerts par la société affiliée. L'ACCVM décline toute responsabilité en cas de dommages.

**Exclusivité** : la société affiliée reconnaît et accepte que les ententes de commandite avec l'ACCVM ne sont pas exclusives et que d'autres sociétés affiliées à l'ACCVM peuvent aussi en profiter.

**Adhésion et frais** : les frais annuels pour être une société affiliée sont de 5 000 \$ (net 30 jours), renouvelables, facturés annuellement et payables à l'avance. Ni l'ACCVM ni la société affiliée ne sont tenues par la présente entente de principe de renouveler l'adhésion de la société affiliée. Cependant, si l'adhésion est renouvelée, la présente entente de principe restera en vigueur.

**Veillez remplir, signer et transmettre à Pauline Flores à [pflores@iiac.ca](mailto:pflores@iiac.ca).**

### ***Pour la société :***

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### ***Pour l'ACCVM :***

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_